

Extrait du Spyworld Actu

<https://www.spyworld-actu.com/spip.php?article4183>

# **Alcatel-Lucent est autorisé par la Commission Européenne à transférer ses activités spatiales à Thales**

**THALES**

- Technologie -

Date de mise en ligne : dimanche 15 avril 2007

---

Spyworld Actu

---

Suite à l'autorisation de la Commission Européenne, Alcatel-Lucent (Euronext Paris et NYSE : ALU) annonce aujourd'hui le transfert à Thales de ses participations dans deux sociétés communes du secteur spatial, Alcatel Alenia Space (67%) et Telespazio (33%). Cette dernière autorisation réglementaire rend possible le transfert à Thales des participations d'Alcatel-Lucent dans Alcatel Alenia Space et Telespazio, en plus du transfert déjà effectué en janvier de son activité de signalisation ferroviaire et de ses activités d'intégration et de services pour les systèmes critiques.

Alcatel-Lucent et Thales avaient conclu en décembre un accord afin d'étendre et de renforcer le partenariat entre les deux sociétés pour exploiter au mieux les synergies qui peuvent être obtenues de leurs compétences complémentaires. Cet accord doit permettre notamment une coopération commerciale sur les grands marchés institutionnels tels que la défense, la sécurité, l'énergie et les transports, une coopération dans les activités spatiales notamment sur la télévision mobile et une coopération renforcée dans la R&D. Par ailleurs, la signature d'une charte de mobilité du personnel est prévue entre Alcatel-Lucent et Thales. Cet engagement conjoint viserait à créer un partage des talents et un échange des savoirs entre les deux sociétés.

Alcatel-Lucent et l'Etat français ont conclu un nouveau pacte d'actionnaire qui est entré en vigueur en janvier 2007 pour une période de 5 ans renouvelable, qui remplacera le précédent pacte d'actionnaires signé en juin 1998 entre Alcatel, Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD) et l'Etat français.

Les conditions de l'ensemble de l'opération qui est désormais conclue sont les suivantes :

- ▶ Le transfert des activités spatiales, signalisation ferroviaire et intégration et services pour les systèmes critiques a été rémunéré par l'émission de 25 millions d'actions nouvelles de Thales en faveur d'Alcatel-Lucent, complétée par un versement en numéraire de 710 millions d'euros.
- ▶ La participation d'Alcatel-Lucent a été portée de 9,46 % à 20,95 % du capital de Thales, l'Etat français restant le premier actionnaire de Thales avec 27,29 % du capital (contre 31,26 % précédemment).
- ▶ La valeur de la participation de 67 % dans Alcatel Alenia Space fera l'objet d'une réévaluation par un expert indépendant, au début de 2009, qui pourrait se traduire par un réajustement à la hausse de la valeur initialement convenue.
- ▶ Alcatel-Lucent a 4 sièges au conseil d'administration de Thales.

Cette opération devrait dégager une plus-value avant impôt d'environ 800 millions d'euros qui sera enregistrée dans les comptes du premier trimestre 2007.

*Post-scriptum :*

<http://www.alcatel-lucent.com/wps/p...>